

Fin 2020, 150 000 personnes handicapées sont aidées financièrement pour leur accueil en établissement ou chez des particuliers. Cela représente une dépense annuelle de 5,3 milliards d'euros. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil et les dépenses associées ont très fortement augmenté depuis 2000. La dépense moyenne par bénéficiaire, après plusieurs années de baisse, semble augmenter en 2020. Elle est de 2 900 euros en moyenne par mois mais est variable d'un département à l'autre.

Les personnes ne pouvant rester en continu à leur domicile en raison de leur handicap peuvent être hébergées chez des particuliers ou dans des établissements médico-sociaux (voir fiche 25), qui proposent également des accueils de jour. Pour financer ces accueils, elles peuvent bénéficier, si leurs ressources personnelles ne sont pas suffisantes, d'une aide sociale procurée par les départements (voir fiche 20).

La présente fiche est centrée sur une partie de ces aides, afin de pouvoir rapprocher le nombre d'aides et les dépenses associées. Par conséquent, les « aides à l'accueil » ne comprennent ici ni l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en établissement, ni l'accompagnement en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (Samsah), ni l'hébergement de jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés. Centrée sur l'aide sociale des départements, cette fiche ne détaille pas non plus le financement de certains établissements accueillant des personnes handicapées par l'assurance maladie (Guibert, 2016). Avec cette définition restreinte, les aides sociales à l'accueil représentent, fin 2020, 26 % des aides départementales octroyées aux personnes handicapées. Les dépenses brutes associées représentent, quant à elles, 67 % de celles consacrées par les

départements à l'aide sociale aux personnes handicapées pour l'ensemble de l'année 2020.

Une baisse inédite du nombre de bénéficiaires d'aides à l'accueil en 2020, après plusieurs années de croissance

Fin 2020, pour la première fois, le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil en établissement ou par des particuliers en raison de leur handicap diminue, probablement en lien avec la crise sanitaire. Il baisse de 1,4 % en un an pour atteindre 150 400. Entre 2000 et 2019, le nombre de bénéficiaires est passé de 91 000 à 153 000, soit une évolution annuelle moyenne de +2,7 % (*graphique 1*).

Fin 2020, 125 100 personnes perçoivent une aide sociale pour un hébergement en établissement, soit 83 % des bénéficiaires d'une aide à l'accueil, hors ACTP en établissement. 19 400 personnes handicapées perçoivent une aide pour un accueil de jour en établissement. Enfin, une minorité de prestations concernent un accueil par des particuliers : 5 900 personnes.

Parmi les personnes bénéficiant d'une aide pour un hébergement en établissement fin 2020, 28 % vivent en foyer d'hébergement et 37 % en foyer de vie, soit un total de 81 100 personnes pour 95 800 places en établissement d'accueil non médicalisé¹ (voir fiche 25). 21 % des bénéficiaires d'une aide à l'hébergement en établissement

1. Source : DREES, fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) pour le nombre de places.

résident en foyer d'accueil médicalisé (26 200 personnes pour 30 900 places) et 14 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad et maisons de retraite) ou en unité de soins de longue durée (17 700 personnes).

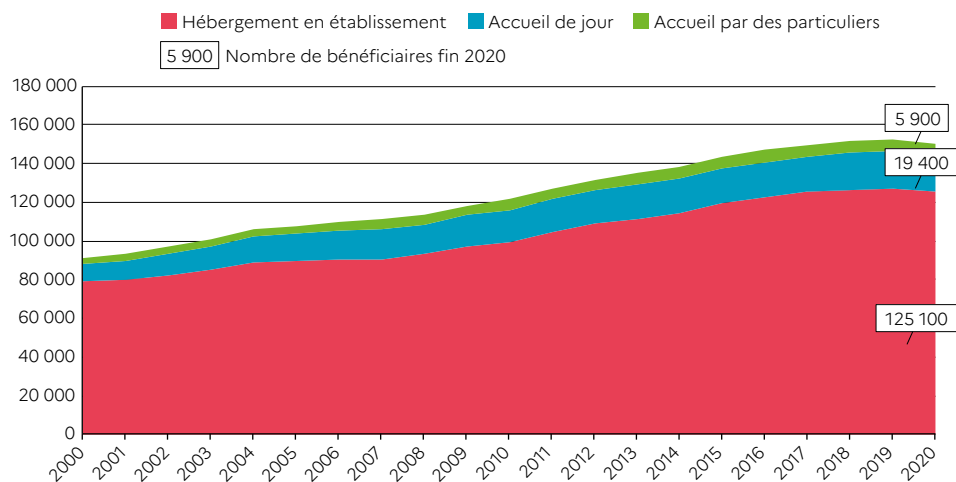
Une hausse de la dépense moyenne par bénéficiaire

Les dépenses annuelles brutes d'aide à l'accueil, comprenant l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers, s'établissent à 5,3 milliards d'euros en 2020². Entre 2000 et 2017, ces dépenses d'accueil ont progressé de près de 140 % en euros courants. En euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution générale des prix³, cette augmentation est de 88 %, soit +3,8 % en moyenne par an (graphique 2). Entre 2017 et 2018, les dépenses

annuelles d'aide sociale à l'accueil diminuent de 0,2 % en euros courants mais de 2,0 % en euros constants. Depuis, les dépenses augmentent légèrement (+1,3 % par an en moyenne et en euros courants, +0,5 % en euros constants).

En 2020, la dépense moyenne d'aide sociale à l'accueil par bénéficiaire est de 35 100 euros par an, soit 2 900 euros par mois. Entre 2000 et 2010, malgré quelques baisses, cette dépense tend à augmenter. Elle a ainsi progressé, en moyenne annuelle, de +3,7 % en euros courants (+2,0 % en euros constants). Depuis 2010, la tendance s'est quasiment inversée. La dépense moyenne par bénéficiaire croît globalement moins que le niveau général des prix : +0,1 % en moyenne par an et en euros courants, soit -0,9 % en euros constants. En 2020, la dépense moyenne augmente : +1,6 % en euros courants par rapport à 2019

Graphique 1 Nombre de personnes handicapées bénéficiant d'une aide sociale à l'accueil au 31 décembre, de 2000 à 2020



Note > Les aides à l'accueil sont présentées ici hors allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en établissement, accompagnement par des services et hébergement de jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés.

Lecture > Le nombre de personnes handicapées bénéficiant d'une aide sociale départementale à l'accueil est passée de 91 000 en 2000 à 150 400 en 2020, dont 125 100 pour un hébergement en établissement.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

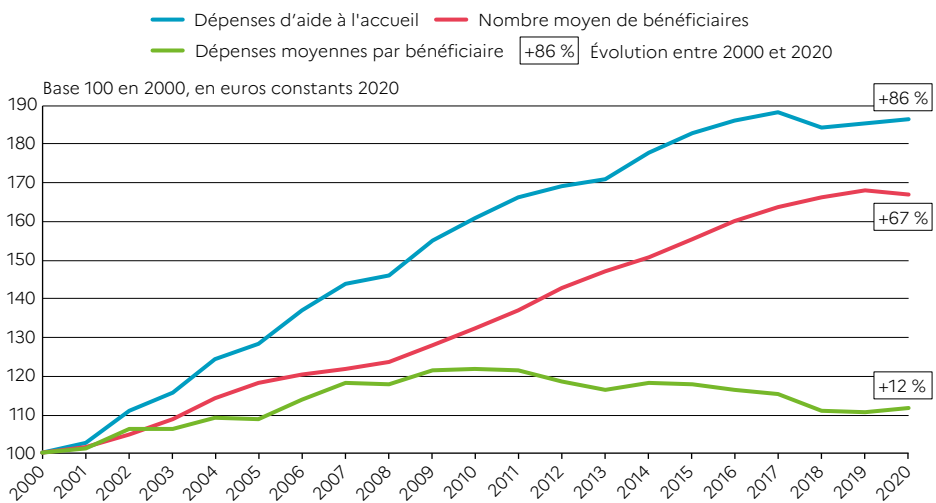
2. À ce montant s'ajoutent les autres dépenses d'aide à l'accueil des départements (non prises en compte dans cette fiche afin de pouvoir rapprocher la dépense du nombre de bénéficiaires), qui s'élèvent à 544 millions d'euros en 2020. Elles concernent l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), l'aide à l'accompagnement en SAVS et Samsah et d'autres dépenses d'accueil non ventilées par ailleurs.

3. Les évolutions de dépenses en euros constants sont déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. En 2020, cet indice a augmenté de 0,5 % en moyenne annuelle.

et +1,2 % en euros constants. Pour autant, cet éventuel changement de tendance reste à confirmer, car la hausse peut être due, au moins en partie, à un décalage entre l'évolution de la dépense annuelle et celle du nombre moyen de bénéficiaires. D'une part, certaines dépenses réalisées en 2020 peuvent l'être au titre de 2019 et, d'autre part, le nombre de bénéficiaires a pu diminuer davantage en fin d'année, ce qui retarderait quelque peu l'effet sur les dépenses totales. La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire varie du simple au triple d'un département à l'autre : de 20 000 à 59 100 euros en 2020 (carte 1). La moitié des départements consacrent moins

de 34 200 euros par an à leurs bénéficiaires alors qu'ils sont 19 à leur attribuer au moins 41 200 euros (120 % de la valeur médiane⁴), dont 2 au-delà de 48 200 euros. Ces écarts sont à nuancer en raison des différences départementales de gestion de l'aide sociale à l'hébergement : les dépenses brutes d'aide à l'accueil peuvent inclure ou non des avances faites par le département aux bénéficiaires. Toutefois, cela ne suffit pas à expliquer l'ensemble des disparités. D'autres facteurs explicatifs peuvent être avancés : les différences de structure démographique (population plus ou moins âgée notamment) et économique des territoires, ou encore la variation du coût à la place. ■

Graphique 2 Évolution des dépenses et des bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'accueil des personnes handicapées, de 2000 à 2020



Notes > Les évolutions de dépenses sont indiquées en euros constants 2020. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire est le rapport de la dépense totale de l'année n au nombre moyen de bénéficiaires, calculé comme la demi-somme des bénéficiaires au 31 décembre $n-1$ et des bénéficiaires au 31 décembre n . Les dépenses brutes d'aides à l'accueil comprennent celles liées à l'aide à l'hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers. Les dépenses d'aide à l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), d'aide à l'accompagnement en SAVS et Samsah et les autres dépenses d'accueil ne sont pas prises en compte ici.

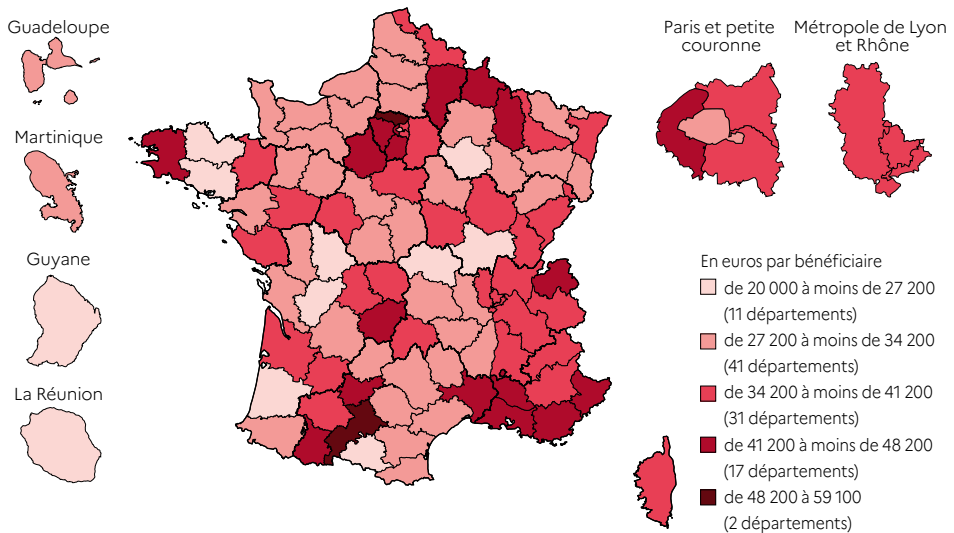
Lecture > La dépense moyenne par bénéficiaire a augmenté de 12 % entre 2000 et 2020.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.

4. La médiane est la valeur au-dessous de laquelle se situent la moitié des départements, soit 34 200 euros ici.

Carte 1 Dépenses annuelles brutes d'aide sociale à l'accueil par bénéficiaire en 2020



Notes > Au niveau national, la dépense moyenne par bénéficiaire et par an est de 35 100 euros. La valeur médiane, au-dessous de laquelle se situent la moitié des départements, est égale à 34 200 euros. La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire est le rapport de la dépense totale de l'année *n* au nombre moyen de bénéficiaires, calculé comme la demi-somme des bénéficiaires au 31 décembre *n-1* et des bénéficiaires au 31 décembre *n*. Les dépenses brutes d'aides à l'accueil comprennent celles liées à l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers. Les dépenses d'aide à l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), d'aide à l'accompagnement en SAVS et Samsah et les autres dépenses d'accueil ne sont pas prises en compte ici.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > DREES, enquête Aide sociale; ISD n° F110.

Pour en savoir plus

> Des données complémentaires, nationales et départementales, sont disponibles sur l'Open Data de la DREES.

> **Guibert, G.** (2016, juin). La dépense de soins aux personnes handicapées en établissements et services médico-sociaux. Dans Beffy, M. et al. (dir.). *La protection sociale en France et en Europe en 2014 : Résultats des comptes de la protection sociale - édition 2016*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.